

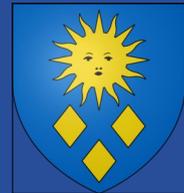
Auzeville-Tolosane

www.auzeville.fr

27 juin 2020 - N° 441

le Téléx

Informations municipales



Conseil Municipal du jeudi 2 juillet à 20h30

Ordre du jour*

1. Vote des taux d'imposition 2020
2. Vote du budget primitif 2020 Commune
3. Vote du budget primitif 2020 Vente de terrains
4. Renouvellement de ligne de trésorerie de 500 000 €
5. Règlement Restauration scolaire 2020-2021
6. Subvention d'équilibre au prix du repas du mercredi midi – Année scolaire 2020-2021
7. Règlement CLAE 2020-2021
8. Garantie d'emprunt MESOLIA - 20 logements
9. Garantie d'emprunt PROMOLOGIS
10. Convention de fonds de concours pour les colonnes enterrées du Lotissement Négret
11. Convention Fibre 31
12. Autorisations signatures actes notariés
13. Questions et Communications diverses

*Points connus lorsque nous imprimons et susceptibles d'être complétés, modifiés ou reportés. L'ordre du jour définitif peut être consulté sur les panneaux d'affichage communaux dans les jours qui précèdent la réunion.

Ouverture du collège d'Escalquens : nouvelles sectorisations

Informations communiquées par le Conseil Départemental. Le collège d'Escalquens ouvrira en Septembre 2020. En conséquence, en septembre 2020 : Les enfants auzeillois qui entrent en 6ème, seront affectés au collège Jean Jaurès de Castanet. ; les enfants qui entrent en 5ème, 4ème et 3ème resteront au collège André Malraux de Ramonville. Les transports scolaires seront organisés en conséquence. Pour toute information complémentaire adressez-vous à Valérie Régis au 06.73.51.11.65 ou au mail : enfance.animation@auzeville31.fr

Le bien vivre ensemble



Taille des haies

Les haies des propriétés privées, en limites séparatives ne doivent pas déborder sur le domaine public. Elles doivent être taillées au droit des limites de propriété de façon à ne pas gêner, en particulier, la circulation sur les trottoirs.



Civisme : chacun est responsable de son chien ! La réglementation impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Merci donc de veiller à ne pas laisser les trottoirs et espaces verts souillés.



Les tondeuses à gazon et autres matériels bruyants (tronçonneuses...) ne peuvent être utilisés que :

- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h
 - Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Soyez attentifs à la tranquillité de votre voisinage en respectant ces horaires.

Informations municipales

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions municipales sont des commissions extra-municipales : elles sont ouvertes à tous les habitants de la Commune qui souhaitent y participer. Pour devenir membre d'une commission il suffit de s'inscrire auprès de la mairie. Les commissions sont des lieux d'échange, d'information, de débat et de propositions. En revanche, les commissions n'ont pas de pouvoir de décision. La définition des attributions des commissions est validée par le Conseil Municipal.

Voici les commissions auxquelles vous pouvez participer :

COMMISSION COHESION SOCIALE

COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME et DEPLACEMENTS

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, VIE ETUDIANTE

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION ECOLES, SERVICES PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES, RESTAURATION

COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE

COMMISSION FINANCES

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

COMMISSION SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE

COMMISSION TRAVAUX

ATELIER TRANSVERSAL DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour vous inscrire : Vous pouvez envoyer un mail à accueil.mairie@auzeville31.fr précisant le nom de la commission, vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone). Vous pouvez également téléphoner à la mairie : 05/61/73/56/02. Sur le site internet : <https://www.auzeville.fr/contact/>

Espace Jeunes Auzeville



L'espace jeunes Auzeville accueille les jeunes de 11 à 17 ans déjà scolarisés au collège. Il se situe sur la place Tolosane dans la Salle Tolosane. A cause de la crise sanitaire nous accueillons les jeunes dans la limite des places dont nous disposons soient 8 le mardi et 6 le mercredi. Sur ces temps les jeunes doivent venir avec leur masque et leur gourde. En plus selon les activités nous leur demandons de venir avec des affaires de la maison comme leur trousse. Nous sommes obligés de procéder en amont à des inscriptions car les jeunes sont nombreux à vouloir revenir participer à

des activités avec nous.

En ce qui concerne l'été, le séjour long habituel est annulé, par contre l'espace jeunes sera ouvert sur inscriptions début juillet. De même le bivouac aventure du 24 au 27 août devrait avoir lieu à Pompertuzat. Les inscriptions vous seront envoyées dès que possible pour les adhérents sur vos boîtes mails alors soyez vigilants.

Au plaisir de vous retrouver pour de nouvelles aventures.

L'équipe jeunesse.

Informations diverses



ANIMATION DU VILLAGE

Une fanfare va se créer prochainement sur Auzeville, mais pour cela j'ai besoin de vous ! Je recherche des musiciens et musiciennes dynamiques, motivé(e)s, de tout âge et sachant lire une partition simple (pas besoin d'avoir niveau conservatoire), pour animer le village d'Auzeville lors de cérémonies, animations culturelles. Je recherche essentiellement des trompettes, des trombones, des euphoniums ou tubas, des sax, barytons, ténors et altos, des clarinettes, des flûtes, des percussionnistes.

Vous pouvez me contacter au : 0616018730

Par mail : burillocamelia@gmail.com.

Boutique éphémère de créateurs-artisans et de designers locaux à Auzeville-Tolosane.

Une vingtaine d'artisans, autour de différents univers : céramiques, bijoux, gravures, illustrations, mobiliers, papèterie, verre-soufflé.....du jeudi 25 juin au dimanche 28 juin 2020.

Horaires d'ouverture :

Jeudi à samedi de 10h à 19h

Dimanche de 10h à 17h

Boutique située au 11 place de la mairie vieille.

Le CCAS met le Plan Canicule en ordre de marche:

Aux termes de la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation d'handicap (et du décret du 1er septembre 2004), le Maire est tenu de recenser les personnes âgées et/ou en situation de handicap vivant à domicile et qui en font la demande.

La finalité de ce registre est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Qui est concerné par le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant dans leur domicile,
- les personnes adultes en situation de handicap.

Comment s'inscrire sur le registre ? un formulaire est mis à votre disposition dans le télex de juin, en Mairie, à l'Agence Postale Communale et sur le site internet. (www.auzeville-tolosane.fr) Cette inscription est volontaire et facultative ; vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées. Le formulaire doit être remis au CCAS (CCAS - 8 allée de la Durante – 31320 Auzeville-Tolosane) ou par courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

8 allée de la Durante
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tel : 05 61 73 53 10

Courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE NOMINATIF
RISQUE CANICULE**

prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à remplir en **LETTRES MAJUSCULES**, soit :

- Par la personne âgée et/ou en situation de handicap,
- Par un tiers (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

M.

Mme

NOM : PRENOM(S) :

NE(E) LE : / / a

ADRESSE :

TELEPHONE : Fixe Portable

SITUATION FAMILIALE : isole(e) couple en famille

Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques climatiques.

Je demande mon inscription :

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne en situation de handicap

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.

2- RÉFÉRENCES DU SERVICE MÉDICAL OU SOCIAL INTERVENANT A VOTRE DOMICILE OU EN CONTACT AVEC VOUS

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

- d'un service d'aide à domicile :

Intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

- d'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

- d'un autre service :

Intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

- d'aucun service à domicile

3- PERSONNES DE VOTRE ENTOURAGE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

① NOM / Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

② NOM / Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

4- MENTION DE VOS PÉRIODES D'ABSENCE ENTRE JUIN ET AOÛT

IMPORTANT - veuillez préciser les dates de vos absences prévues entre la date de votre inscription sur le registre et le 31 août 2020 [si ces dates changent, nous vous remercions de nous le signaler en appelant le CCAS - ☎ 05 61 73 53 10] :

↪ Absences en juin :

↪ Absences en juillet :

↪ Absences en août :

5- SI LE BULLETIN EST REMPLI PAR UN TIERS, VEUILLEZ PRÉCISER VOS COORDONNÉES :

M. Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Agissant en qualité de :

Représentant légal

Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

Médecin traitant

Autre : (merci de le préciser)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, afin de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Mon inscription sur le registre nominatif pour le plan canicule, entraine obligatoirement une inscription pour le plan hivernal « grand froid ».

Fait à, le

Signature obligatoire

Les informations communiquées ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles restent confidentielles et sont destinées exclusivement à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale d'Auzeville Tolosane, responsable de leur traitement. Elles seront traitées en conformité avec la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Brèves & Informations Municipales.

Directeur de la publication : Monsieur le Maire
Edition et impression : Mairie d'Auzeville-Tolosane
Adresse : 8 allée de la Durante 31320 Auzeville-Tolosane

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur son site internet : www.auzeville.fr



Abonnement à Flash Infos